

N°2023-01/03B

**Objet : MARCHES DE SERVICES D'ASSURANCE – DOMMAGES AUX BIENS - AVENANT.**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Pour :</b>	9
<b>En exercice :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Contre :</b> 0
<b>Présents :</b>	8	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé donnant procuration :** Robert OLIVE donne procuration à Jean-André MAGDALOU

**Absent excusé :** Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 11 janvier 2023

Le Président expose à l'assemblée,

A la suite d'un appel d'offres pour le renouvellement des marchés garantissant la Communauté de Communes Sud Roussillon pour les risques suivants : dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile, protection juridique et risques statutaires, aucune offre n'a été reçue notamment pour les lots 1 et 7 Dommages aux biens (tous bâtiments + déchèterie).

Les marchés arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il a été demandé à l'assureur actuel, Groupama, de bien vouloir prolonger sa garantie d'un mois, le temps de procéder à un marché sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** de conclure un avenant avec GROUPAMA afin de prolonger d'un mois soit jusqu'au 31 janvier 2023 l'assurance Dommages aux Biens ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20230118-2023-01-03B-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023